



Règlement de l'événement

DÉFOUL' & VOUS SUR LE CANAL SAINT DENIS

JEUDI 9 AVRIL 2026 | 11H30 – 13H45

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ÉVÉNEMENT



L'événement « Défoul' & Vous sur le canal Saint-Denis », organisé par l'APSAD93, est une sortie sportive collective encadrée, combinant course à pied et marche, sur le secteur du canal de Saint-Denis.

Il vise à promouvoir l'activité physique, le bien-être, la convivialité et la cohésion entre les participant-es.

ARTICLE 2 : DATE, HORAIRES ET LIEU



- Date : jeudi 9 avril 2026
- Horaires : de 11h30 à 13h45
- Lieu de rassemblement et de départ : Place du front populaire
- Zone de pratique : parcours le long du canal de Saint-Denis

ARTICLE 3 : PUBLIC CONCERNÉ



L'événement est ouvert exclusivement aux :

- agent-es et adhérent-es de l'APSAD93,
- sans condition de niveau sportif.

Chaque participant-e choisit une activité adaptée à ses capacités physiques.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS



- Du 11 mars 8h au au 3 avril 12h
 - Les inscriptions sont individuelles, gratuites et obligatoires.
 - Elles s'effectuent en ligne via la plateforme AssoConnect.
 - Les participant-es peuvent se regrouper en équipe pour participer au trophée de l'équipe la plus motivée (l'équipe avec le plus de participant-es).
 - Le nombre de participant-es est limité à 100 personnes.
- Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 5 : PARCOURS PROPOSÉS



Lors de l'inscription, chaque participant-e doit choisir un seul parcours :

- Course à pied – 7 km
- Course à pied – 4 km
- Marche – 4 km



Les groupes sont constitués selon l'allure souhaitée :

- allure chill
- allure modérée

ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT



- À partir de 11h30 :
- accueil des participant-es,
- identification de son groupe
- rappel des consignes de sécurité.
- Avant le départ :
- accès aux vestiaires et casiers de l'APSAD93
- 12h00 : départ des groupes par parcours et par allure encadré par un bénévole de l'association
- Durée maximale de l'activité sportive : 1 heure.
- À l'issue de l'activité :
- temps convivial avec repas partagé (pique-niques offerts) dans la forêt urbaine
- remise d'une médaille à chaque participant-e.

ARTICLE 7 : ENCADREMENT ET SÉCURITÉ



- L'encadrement des groupes est assuré par l'APSAD93.
- Les participant-es s'engagent à :
- respecter les consignes données par les encadrant-es,
- rester dans leur groupe,
- adopter un comportement respectueux des autres et de l'espace public.

Tout manquement aux consignes pourra entraîner l'exclusion de l'événement.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE PARTICIPATION



Chaque participant-e déclare :

- être apte à pratiquer une activité physique de type course ou marche,
- participer sous sa propre responsabilité.

L'APSAD93 décline toute responsabilité en cas de problème de santé non signalé ou de non respect des consignes.

ARTICLE 9 : CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES



L'événement est maintenu sauf conditions météorologiques exceptionnelles. En cas d'intempéries, des adaptations pourront être mises en place, notamment pour le temps convivial.

ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE



Des photos pourront être prises durant l'événement à des fins de communication interne. Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les supports de communication est invitée à le signaler à l'organisation.

ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT



L'inscription à l'événement vaut acceptation sans réserve du présent règlement.